

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 810

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au 4°, le taux : « 32 % » est remplacé par le taux : « à au moins 33 % » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec recommandations émises par la Commission européenne à la France le mardi 18 juin 2019.